

CR CM du jeudi 12 novembre 2020 à 18h à huis clos

Conseillère absente excusée Virginie Nallet n'a pas donné procuration.

Ouverture de séance 18h par une minute de silence en l'honneur de la cérémonie du 11 novembre et en l'honneur des victimes des attentats récents.

Point n°1, Nomination d'un agent recenseur, la personne qui l'a fait la dernière fois ne souhaitant pas renouveler, nous validons la candidature de Mme Lucie Assezat, et les indemnités comme précisées par la loi. Elle bénéficiera de formations pour assurer le recensement s'il est maintenu à compter du 21/01/2021. Unanimité

Point n°2 Présentation par Mme le maire du nouveau locataire du 1^{er} étage à Roumezoux, personne qui travaille et qui est stable sur la région de Vernoux depuis plusieurs années, 3 enfants en bas âge en garde le week-end, montant du loyer 400€. Rafraichissement d'une partie de l'appartement par l'entreprise H.Jarjat la seule qui a répondu à notre demande et qui est basée sur la commune. Unanimité

Point n°3 Nouveauté : Présentation de la convention triennale entre la mairie de Vernoux et St Julien le Roux pour l'accueil des enfants à l'école maternelle et primaire, pour l'année 2020 la participation est de 379.70€ pour les enfants du primaire et 1390,58€ pour les enfants de maternelle. Avant les deux mairies fonctionnaient sans convention, Unanimité.

Point n°4 Délibération en vue du refus de transfert du PLU à la CAPCA, nous ne possédons pas de PLU, nous souhaitons garder la main en local pour avoir un pouvoir de décision, le président de la CAPCA en conseil a indiqué qu'il refuserait ce transfert. L'échéance pour le transfert est décalée dans le temps, mais notre délibération sera déjà prise à l'unanimité.

Point n°5 Suite aux intempéries du 2 octobre 2020 (tempête « Alex ») nous répondons favorablement à l'appel des associations d'élus pour soutenir les communes sinistrées, à hauteur de 100€ (le budget restant sur la ligne des subventions n'étant pas suffisant une DM est prise pour virer la somme) Unanimité

Point n°6 Demande de subvention de l'association de chasse de St Julien le Roux, en attente de leur rib montant alloué 40€ ; Unanimité

Mme le Maire
Roselyne Peyrouze-Vetter
Saint Julien Le Roux



Point n°7 Déneigement saison 2020/2021, l'entreprise Assezat ne souhaitant pas poursuivre sa prestation nous avons fait réaliser des devis, soit pour l'achat d'une étrave (entre 5.517€ et 8414€) devis présentés par David Sabatier et Sébastien Assezat, devis pour de la prestation par des entreprise Eurl Bertrand TP Les Ollières 82.57€ HT de l'heure, Ent Denis Jarjat St Julien le Roux 80€ HT de l'heure. Après échanges et débats un élu s'interroge sur l'absence de matériel et de personnel communal (le budget de la commune ne le permet pas) le choix se porte pour cette année à l'essai sur l'entreprise Denis Jarjat qui est la moins chère, qui est sur la commune (soutien aux entrepreneurs locaux) qui a déjà assuré ce service il y a quelques années. Mme le maire précise que la qualité de la prestation sera analysée. pour 7 contre 2. L'ancienne petite lame sera éventuellement mise à la vente après vérification auprès de la trésorerie de la procédure.

Point n°8 Réservation « TREMPLIN » pour l'année 2021, depuis de nombreuses années nous prenons une semaine pour la gestion du débroussaillage des abords de la mairie, des cimetières, de la cour et l'aire de battage de Roumezoux, et pour solder les heures restantes en fin d'année ils font jusqu'à hauteur des heures prévues quelques travaux de petits élagage. Le coût pour 2021 est de 2.495€ TTC la semaine. Le TREMPLIN propose également des travaux de petite maçonnerie ou la location d'un broyeur à la journée. Réservation d'une semaine de débroussaillage pour 2021, 8 pour, 1 abstention.

Point n°9, avancement de grade au 11/01/2021 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour Mme Thomas Fabienne secrétaire de mairie pour 13.50h/semaine. Unanimité

Points divers :

Colis de Noël pour les séniors, année difficile pour tout le monde effort fait par la commune pour faire colis à hauteur de 25€/personne.

fin de tarif réglementé auprès de EDF choix de rester avec EDF.

Joelle BUSTO nommée référente chemins de randonnées auprès de la CAPCA

Fin de séance 20h15.

Mme le Maire
Roselyne Peyrouze-Vetter
Saint Julien Le Roux

